

# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 4 avril 2011**

Présidence : M. Frédéric TSCHUY

**1. Appel : 86 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Monique BOSS, Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés: AJETI Ramadush, ALTIERI Luigi, CORNU Gabriel, FAVRE Suzanne, KARLEN Dominique, VUILLEUMIER Carole

Absents: CORNU Jacques-Edouard, HEIM Marc, JASHARI Hajriz, KIRCHNER Volker, ROCHAT Olivier, SAUER Patrick

**2. Test du système de vote électronique**

Le système a été testé avant le début de la séance, suivant les explications de Mme Yvonne Winteler du service informatique de la ville.

**3. Procès-verbal de la séance du 21 février 2011**

M. Jacky COLOMB s'étonne de la façon dont est exprimée la majorité. Il aurait souhaité avoir le nombre exact de personnes ayant voté pour les amendements mentionnés en page 5 plutôt que la simple expression « à la majorité ». Il se réjouit que le vote électronique donne des indications plus précises.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**4. Approbation de l'ordre du jour**

M. Robert JENEFSKY souhaite traiter le postulat de M. Carrard prévu au point 19 de l'ordre du jour avant la discussion sur les rapports du préavis N° 193 prévus au point 7, le postulat contenant des éléments utiles à la discussion sur les rapports N° 193.

M. David SAUGY, dans le même ordre d'idée, propose de retirer le point 7 de l'ordre du jour et le repousser à une date ultérieure, vu que le postulat traite d'un concept sur la gestion des déchets urbains et il serait dommage de voter des crédits si l'on n'a pas encore de concept.

M. Philippe GUILLOD rend attentif le Conseil qu'en retirant ce point, on peut se trouver confronté à des questions de délais pour certains financements qui pourraient, par la suite, être problématiques.

Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND demande d'enlever un 0 au montant des travaux de l'église catholique, il s'agit d'un montant de CHF 500'000.-

M. Maurice GAY rappelle le point 86 du règlement qui stipule que le Conseil doit uniquement décider si le postulat est envoyé à une commission ou non.

Au vote, le Conseil décide de retirer le point 7 à une large majorité, 10 avis contraires et 5 abstentions.

M. Jacques HANHART prend acte du vote, mais signale que l'on peut uniquement repousser ce point d'une séance et il doute que le rapport du postulat de M. Carrard soit prêt à cette date.

M. David SAUGY précise que la discussion n'a pas été ouverte et le point a simplement été supprimé de l'ordre du jour. Libre ensuite au Bureau de décider quand il veut le remettre.

L'ordre du jour modifié est accepté à une large majorité, 5 avis contraires et 1 abstention.

#### **5. Communications du bureau**

- M. le Président signale que l'assermentation des autorités aura lieu le 20 juin 2011 à 18h.30 au Théâtre de Marens. Des informations ultérieures suivront.
- Il remercie tous les participants aux dépouillements et à la préparation des élections, notamment les Conseillers communaux, le personnel de la commune, le Bureau du Conseil ainsi que les scrutateurs convoqués. Le dépôt des listes pour la syndiculture est fixé au lendemain, 5 avril.
- M. Daniel Margot, Président du Conseil communal de Pully, a contacté notre Président afin d'organiser une rencontre entre les membres des Conseils communaux des deux villes. Cette rencontre permettra un échange de vues entre Conseillers sur plusieurs sujets, tels que perspectives, projets et problèmes respectifs. Cette rencontre aura lieu le 25 mai dans la salle du Conseil et il encourage vivement les Conseillers à participer. De plus amples informations seront envoyées prochainement.
- M. le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Valérie Defago-Gaudin, greffière juriste de la commission de recours en matière d'impôt ainsi que celle de M. Patrick Buchs, Conseiller communal du parti des Verts.
- La Municipalité, dans un but d'économie de papier et dans l'optique de développement durable, propose d'envoyer la partie texte du rapport sur les comptes à tous les Conseillers. Les comptes détaillés figureront par contre sur le site de la ville ou pourront être mis à disposition sur papier des personnes qui le désirent. M. Guy-François THUILLARD est surpris par cette annonce car les documents doivent parvenir à tous les Conseillers. Il propose d'inverser la procédure et si une personne se contente d'une version électronique, elle doit s'inscrire, faute de quoi les comptes seront envoyés comme d'habitude.

#### **6. Rapport N° 184 en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jean Bischofberger demandant la création de deux ou trois aires de stationnement avec des places réservées pour le covoiturage**

Rapporteur : M. Albert GRAF

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 1 avis contraire et 2 abstentions :

- de prendre acte du rapport N° 184 en réponse au postulat de M. Jean Bischofberger déposé le 22 mars 2010 et intitulé "pour la création de deux ou trois aires de stationnement avec des places réservées pour le covoiturage"

7. **Rapports N° 193 de majorité et de minorité concernant un crédit de CHF 3'649'000.- TTC pour la construction d'une déchèterie intercommunale à l'Asse et pour la création de 1,5 poste supplémentaire (ouvriers professionnels).**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

8. **Rapport N° 197 concernant une demande de crédit de CHF 230'000.- TTC pour l'élaboration d'un schéma directeur, d'un PPA et d'une étude de faisabilité financière du secteur Mangette (gare des Plantaz).**

Rapporteur : M. Jacky COLOMB

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

1. d'accorder un crédit de CHF 230'000.- TTC à la Municipalité pour financer l'élaboration d'un schéma directeur, d'un PPA et d'une étude de faisabilité financière pour le secteur Mangette (gare des Plantaz),
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 "dépenses amortissables en 5 ans" du patrimoine administratif.

9. **Rapport N° 200 concernant la Paroisse Catholique de Nyon - Maintenance et entretien des bâtiments – rue de la Colombière 18 - Demande d'un crédit de participation à la réalisation des travaux de CHF 500'000.-, selon convention paroisse / Communes de 1972, dont à déduire un montant de CHF 188'800.- (participation des communes).**

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. un crédit de CHF 500'000.- TTC est accordé à la Municipalité pour participer au financement de la maintenance et de l'entretien des bâtiments de la Paroisse catholique de Nyon selon convention du 20 juillet 1972, dont à déduire un montant de CHF 188'800.- (participation des communes);
2. le montant de CHF 311'200.- TTC sera à porter au compte No 9165.01 "subventions et participations", dépenses amortissables en 10 ans.

10. **Rapport N° 204 concernant une demande de crédit de CHF 139'500.- TTC pour l'équipement en supports et abris vélo à la route de St-Cergue – Zone 20 km/h.**

Rapporteur : Mme Christine VUAGNIAUX

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART ne s'opposera pas à ce préavis, mais trouve dommage que l'on dépense une telle somme pour des vélos alors que l'on nous promet depuis 10 ans un véritable parking sécurisé. On est en train de faire, une fois de plus, des demi-mesures alors

que la Municipalité devrait mettre cette somme dans un véritable parking. Il suggère à la Municipalité, avant de dépenser cette somme, de réfléchir si cela vaut vraiment la peine.

Mme Aline ANGELI votera également pour ce rapport, toutefois, elle déplore qu'aucune piste cyclable en site propre n'ait été créée ces 10 dernières années. Il existe un concept de mobilité, une déléguée à la mobilité, bientôt des vélos à louer, mais on ne voit pas de volonté réelle de créer des pistes cyclables.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à M. Hanhart et souligne qu'il a raison. Il serait préférable d'avoir un garage à vélos, toutefois celui-ci devra attendre encore quelques années pour voir le jour pour diverses raisons. Par contre, ces supports à vélos pourront être utilisés dans le garage et les couverts pourront être récupérés et placés dans des écoles ou autres lieux. Mme la Municipale est également d'accord avec les propos de Mme Angeli. On est actuellement en attente de l'amélioration de la sécurité sur tous les circuits nyonnais qui ont été répertoriés. Un projet a quand même été retenu et lors de la prochaine réfection de la route des Tattes d'Oies, un aménagement pour la sécurisation des vélos sera mis en place.

M. Jacques HANHART pense qu'un garage à vélos peut facilement voir le jour le long du mur de la route de St-Cergue qui est sur terrain communal, ce qui éviterait de difficiles discussions avec les CFF.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 13 avis contraires et 2 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 139'000.- TTC pour le financement de l'équipement de la zone 20 km/h du bas de la route de St-Cergue en supports et abris vélos,
2. le montant de CHF 139'500.-- TTC sera porté au compte 9143.20 du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 10 ans,
3. dès l'année 2012, le montant de CHF 2'000.-- TTC pour l'entretien des équipements de la zone 20 de la gare sera inscrit au budget régulier de l'Office de la mobilité.

**11. Rapports de majorité et de minorité de la commission chargée d'étudier la motion de Mmes Florence Darbre Gubbins, Madeleine Chanson et Josette Gaille, pour une commission permanente de l'urbanisme au Conseil communal.**

Rapporteur : Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND pour le rapport de majorité  
M. Jacques HANHART pour le rapport de minorité

La discussion est ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT apporte la position de la Municipalité qui comprend les soucis des motionnaires qui résultent d'un déficit d'information. Ayant demandé un avis de droit au niveau des compétences, celui-ci précise qu'il est clair que la commission de l'urbanisme est une commission municipale et que le Conseil n'a pas à se prononcer sur son fonctionnement. Il précise que le règlement de cette commission date de 1976 et a été revu en 2002. Ce règlement ne fait pas mention de la question de la confidentialité par rapport aux dossiers traités. Il reconnaît qu'il y a un déficit d'information et que le règlement mérite une mise à jour car les enjeux ont changé. Un effort s'impose dans ce domaine, mais cette motion traite d'un sujet dont le Conseil n'est pas compétent. Dans tous les cas, la Municipalité souhaite que la motion soit transformée en postulat ce qui permettrait d'apporter une réponse et faire des propositions par rapport à des modifications du fonctionnement de cette commission pour la prochaine législature.

M. Jean-Claude MERMILLIOD relève qu'il faut de toute évidence revoir le rôle de cette commission et son fonctionnement, qui ne sont pas satisfaisants. Même les membres

professionnels de cette commission ont demandé une amélioration souhaitant pouvoir intervenir plus en amont des projets, ce qui leur permettrait de mieux remplir leur mandat et de se sentir plus utiles par l'apport d'idées constructives. Le message a été bien enregistré par MM. Sylvain et Dupertuis et l'on peut espérer arriver à concilier toutes les contraintes notamment celles liées au temps. L'expérience acquise lors des réunions de la commission de l'urbanisme actuelle montre que cet apport est fondamental. Il lui paraît nécessaire de conserver une commission mixte et il est, en revanche, pas certain que deux commissions distinctes apporteraient un gain en temps et en efficacité. Par conséquent, il estime également qu'il est judicieux de transformer la motion en postulat afin que la Municipalité puisse étudier la proposition plus en détail et puisse proposer une solution plus satisfaisante quant à son but et à son fonctionnement.

M. Christian PUHR précise que cette motion est née d'une réflexion de Mmes Darbre Gubbins, Chanson et Gaille, pour des raisons qui sont évidentes et déjà énoncées. Le moment est venu de mettre les points sur les i car la situation n'est tout simplement pas satisfaisante. Sur la base de ce qui a été dit ce soir et au vu de l'intérêt de la commune de trouver une décision satisfaisante, au nom des motionnaires, M. Pühr transforme la motion en postulat.

M. Christian UDASSE faisait partie de cette commission et a senti la frustration chez certaines personnes. Il se demande si en transformant la motion en postulat, cela ne va pas se perdre dans les méandres de l'administration.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 13 avis contraires et 6 abstentions :

- Les motionnaires transforment la motion en postulat et celui-ci est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport

**12. Préavis N° 206 concernant une demande de crédit de CHF 270'000.- TTC pour la réhabilitation de la place de jeux et parc du Bourg-de-Rive.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**13. Rapport N° 207 concernant le taux d'activité et indemnités des membres de la Municipalité.**

La discussion est ouverte.

M. Jean BISCHOFBERGER estime que le préavis demandant une augmentation de salaire de 50% pour les Municipaux et 33% pour le syndic aurait dû être soumis avant les élections. Il aurait peut-être créé une secousse sismique dans la population nyonnaise, et il se demande si celle-ci aurait distribué ses votes de la même manière. Soumettre un tel préavis après des élections est faire preuve de cynisme. Alors que nous vivons dans une période économique difficile et qu'une précarité s'installe, la Municipalité prétend s'offrir des augmentations de salaire hors de toute proportion raisonnable. Il ne peut pas accepter la logique employée derrière ces propositions. Comment peut-on dire que le taux d'occupation passera de 40 à 60% pour les Municipaux et de 60 à 80% pour le syndic le premier jour de la nouvelle législature. Les critères établis pour justifier les salaires présentés sont assujettis à la charge de travail à l'intérieur de chaque dicastère, l'expérience du Municipal, sa capacité à comprendre vite ou lentement les problèmes auxquels il est confronté, la rapidité avec laquelle il s'y attaque et l'interaction avec les employés de son dicastère. Les Municipaux sont payés pour faire un travail et le temps qu'ils passent à la tâche est leur affaire. Si le montant est considéré comme inadéquat pour la tâche demandée, il suggère, comme dans le privé, d'établir les rémunérations sur des bases raisonnables en tenant compte des augmentations

du coût de la vie et quelques autres facteurs économiques qui puissent démontrer à la population que leurs édiles comprennent la situation économique dans laquelle nous évoluons et qu'ils ne donnent pas l'impression qu'ils s'offrent juste des augmentations de rémunération de 50 et 33% respectivement.

M. Christian UDASSE, au nom du groupe UDC, s'interroge si la demande est justifiée. La commission ad'hoc en décidera. La demande est-elle en adéquation avec les émoluments perçus par les Conseillers qui, depuis longtemps, n'ont pas évolué et qui devront accepter ou non cette demande. L'augmentation en pourcent est-elle justifiée et sur quelle base, le cahier des charges est-il à ce point surchargé qu'il n'a jamais été présenté ? Le salaire est-il justifié par rapport aux engagements politiques, l'augmentation de travail est-elle justifiée et sur quels critères ? Peuvent-ils remettre au Conseil l'évolution du rôle et des missions de chacun. Cela permettrait de voir, comprendre et admettre les besoins. Quels sont les taux de dépassements attribués par dicastère ? L'exemple principal, celui de l'adhésion de la Ville au Conseil régional, n'est pas acceptable. En effet, le syndic avait promis qu'il garderait ce dicastère durant 2 ans et qu'ensuite il le remettrait au Conseil communal pour qu'il fasse une commission ad'hoc. Aujourd'hui cela en vaudrait la peine étant donné que 47 Conseillers ne sont pas représentés à la Municipalité. De plus, quel citoyen nyonnais peut se targuer de travailler à 60%, respectivement 40%, avec les émoluments qu'ils perçoivent sans charges LPP et autres avantages payés par la commune ? En conclusion, le groupe UDC demande de fournir le cahier des charges démontrant la nécessité des 20% supplémentaires. La somme est trop importante lorsqu'on la compare avec le secteur privé. Il redoute qu'à la fin de la prochaine législature, la Municipalité demande un 100%.

M. Jean-Claude MERMILLIOD rappelle que ce préavis résulte des conclusions d'un autre préavis du passé dans lesquelles la commission chargée de l'étudier souhaitait une réflexion plus large sur la question de la rémunération des membres de la Municipalité notamment sous l'angle du taux d'activité, reconnaissant ainsi la charge des Municipaux. Ce préavis date de 2006. Il pense que pendant toute cette législature, les Municipaux ont travaillé largement plus et il estime que ce n'est pas parce que dans les universités on paie les gens à 75% pour un travail à 120% que l'on doit en faire de même.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**14. Rapport N° 208 en réponse à la motion du parti socialiste, du 8 mars 2010, en faveur de la création d'un pour-cent culturel à Nyon.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**15. Préavis N° 209 concernant un crédit complémentaire de CHF 74'653.15 TTC pour l'aménagement des jardins de la Duche et la Place de Savoie.**

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD voit que ce crédit complémentaire est dû au retard pris. Une des raisons du retard concerne des recherches d'économies pour limiter le coût du projet ! L'exercice a été concluant.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**16. Préavis N° 210 concernant l'amélioration des conditions de gestion et de rémunération en matière d'accueil familial de jour à Nyon.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**17. Motion du parti des Verts pour informer la population des niveaux de pollution de l'air dans la commune et des mesures à prendre pour protéger sa santé.**

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART souhaiterait avoir de la part de la Municipalité une statistique sur 25 ou 30 ans des mesures de particules fines. Selon lui, la qualité de l'air s'est globalement améliorée à Nyon. En effet, la lutte contre la pollution des chauffages notamment par les normes en vigueur, les catalyseurs, filtres à particules ont permis une amélioration. Les normes viennent de plus en plus restrictives, mais on ne parle jamais de chiffres absolus sur un grand nombre d'années. Il serait intéressant d'obtenir ces chiffres.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une la majorité, 14 avis contraires et 5 abstentions d'envoyer la motion à la Municipalité pour étude et rapport.

**18. Motion du Parti Indépendant pour la création de jardins familiaux sous forme de plantages en Ville de Nyon.**

La discussion est ouverte.

M. Bernhard WILLI est interpellé par cette motion. Il y a eu une interpellation de M. Scheuchzer, radical, il y a environ 7 ans, demandant l'aménagement de jardins familiaux. La Municipalité avait répondu favorablement disant créer de tels jardins à la Vuarpilière. Or, rien n'a été fait. Le 9 juin 2007, M. Meyer, POP, a, à nouveau, relancé le sujet et la Municipalité a également répondu favorablement le 25 janvier 2010. A sa connaissance, aucune suite n'a été donnée. Aujourd'hui il appuie cette nouvelle demande, mais se pose la question de savoir si d'ici 3 ou 4 ans une autre motion sera nécessaire pour la relancer.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 6 avis contraires et 3 abstentions d'envoyer la motion à la Municipalité pour étude et rapport.

**19. Postulat de M. Raymond CARRARD demandant à la Municipalité d'étudier un concept urbain pour la gestion des déchets dans notre ville.**

La discussion est ouverte.

M. Christian PUHR souligne que la déchèterie de Nyon devient un véritable serpent de mer. Comme on pouvait s'y attendre, le sujet passionne une multitude de gens et chacun a son point de vue à faire valoir. Il rappelle qu'un premier préavis traitant de déchèterie et règlement a été déposé le 20 juillet 2009. Nous sommes maintenant en avril 2011, soit presque 2 ans plus tard et en acceptant le postulat de M. Carrard, toute décision sera sans doute renvoyée aux calendes grecques. Pendant ce temps, Nyon demeure dans l'illégalité même s'il peut admettre que le financement de l'enlèvement des déchets n'a pas nécessairement un lien direct avec la construction de la déchèterie. Pendant ce temps également, le coût de construction des éco-points et d'une nouvelle déchèterie augmentera inexorablement. Entre juillet 2009 et novembre 2010, ce coût a déjà augmenté de plus de CHF 200'000.-. L'Etat de Vaud subventionne le nouveau projet à hauteur de 12%, le premier projet bénéficiait d'une

subvention de 14%. Si la construction ne démarre pas cette année la subvention de l'Etat sera définitivement caduque, ce qui représenterait un gaspillage de CHF 700'000.-. Il estime que nous avons assez tergiversé, il admet qu'en tant que Conseiller responsable, il est nécessaire de soigneusement décortiquer les préavis et les interventions des Conseillers. Toutefois, il est inutile de se lancer dans une guerre des tranchées et remettre en cause de cette manière le travail des services de la commune. A son avis, ce dossier a assez traîné. En retardant cette décision, nous finirons par avoir un concept de traitement inadapté à nos besoins et à un coût encore plus élevé. Le règlement d'enlèvement des déchets sera retardé et le tri restera insuffisant. Il demande donc de refuser le postulat de M. Carrard.

M. Jacky COLOMB salue le postulat de M. Carrard car il pose la plupart des bonnes questions. Un premier concept d'élimination des déchets, discuté pendant 10 séances et qui avait soulevé de nombreuses questions sans apporter de réponses satisfaisantes a été refusé par le Conseil. Ce concept posait les bons volets, le ramassage porte à porte différencié des déchets, le financement et la taxe de ramassage, le déplacement de la déchèterie et l'achat de véhicules. Aujourd'hui, s'ajoute à cela d'autres besoins tels que l'augmentation du nombre d'éco-points et la station de transfert projetée à Gland. Au vu de ce tableau qui se complique au fil du temps, la Municipalité ressort le même préavis en ne l'ayant guère modifié. Cette attitude lui paraît désinvolte et le PIN n'a pas l'intention de laisser passer ce projet sans autre forme de procès. En effet, si l'on envisage de réaliser le concept par tranches, il convient d'en fixer les priorités avec soin. Il faut tout mettre en œuvre pour diminuer l'apport de déchets à la déchèterie en augmentant le nombre d'éco-points dans les quartiers, la diversité des déchets déposables dans ces éco-points, organiser la collecte des déchets organiques, mettre en place les taxes de financement du ramassage sur un mode incitatif, déplacer et redimensionner ensuite la déchèterie en fonction de la diminution des volumes constatés. Intégrer la future station de transferts dans la réflexion sur l'endroit où devrait se situer la déchèterie. Le PIN a demandé de retirer le préavis N° 193 pour toutes ces raisons et, en lien avec ceci, trouve que le postulat de M. Carrard pose les bonnes questions. Il est nécessaire d'avoir des réponses avant de se décider sur un concept qui tienne la route.

M. Raymond CARRARD se demande d'où viennent les informations selon lesquelles on perdrait des subventions. Il a l'impression qu'il s'agit d'une sorte de chantage. Il précise que cette subvention est destinée à financer un centre régional pour les déchets spéciaux. Le canton veut avoir ce centre dans notre région, cela n'a aucun lien avec la déchèterie. Il faut se poser la question si l'endroit est bien choisi ou serait mieux à la station de transfert à Gland.

M. Philippe GUILLOD relève qu'en une année le coût a augmenté de CHF 200'000.- uniquement en adaptant les barèmes SIA. Plus on attend, plus on va payer. Repousser sans fin signifie chaque fois vouloir payer davantage. Le préavis repoussé ne préjugait pas d'un concept des déchets, raison pour laquelle il s'opposera au postulat afin de pouvoir traiter rapidement du préavis tel qu'il a été présenté.

Mme Madeleine FOREL n'a malheureusement pas pu assister à la commission du préavis N° 193 mais, renseignements pris, n'aurait pas voté cette déchèterie qu'elle trouve très chère, trop chère.

M. Marc PRUDENTE précise que nous évacuons 7 tonnes par jour de déchets. Les communes de La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont en train de construire une déchèterie qui évacue 5 tonnes par jour pour CHF 1'200'000.-. Avec 20% de déchets en plus, Nyon prévoit une déchèterie 300% plus chère.

M. Christian PUHR rappelle que le canton désire qu'il y ait un centre de collecte régional et il versera CHF 400'000.- pour le construire, mais pas au-delà de la fin de l'année.

M. le Municipal Claude DUPPERTUIS précise qu'effectivement une subvention cantonale, garantie par le Conseil d'Etat puis diminuée suite au retard, risque de disparaître. Cette subvention était bien pour la déchèterie. Aujourd'hui, ce type de subvention n'existe plus. Il précise également que 7,5 tonnes sont traitées chaque jour.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 Conseillers soutiennent le renvoi du postulat à une commission. Il s'agit de la même commission que celle qui doit traiter la motion de M. Carrard du mois de janvier sur le même sujet.

20. **Interpellation du parti des Verts** pour la révision urgente du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions (RPE) et du plan général d'affectation (PGA).
21. **Interpellation de M. Christian PUHR** intitulée « Un cadastre solaire pour évaluer le potentiel solaire nyonnais ».
22. **Interpellation de M. Jean BISCHOFBERGER** intitulée « La loi va-t-elle enfin être appliquée pour ce qui est de la destruction des nids de chenilles processionnaires.
23. **Interpellation de M. Yves FROIDEVAUX** intitulée « Trois petits tours et puis s'en vont", concerne les changements, très nombreux, à la tête des services et offices de la commune. (en annexe)

M. le Municipal Claude ULDRY précise que certains éléments ne pourront être détaillés dans la réponse car ils relèvent de la sphère privée.

#### 24. **Communications municipales**

M. le Municipal Claude DUPPERTUIS répond à M. Christian PUHR au sujet du trafic en Terre Bonne. Il précise que lors du dépôt du premier plan d'affectation durant la précédente législature, la commune de Nyon avait fait opposition, opposition qui aurait été retirée quand tous les nouveaux projets auraient fait l'objet d'un plan de mobilité. Celui-ci devrait bientôt être exigé par le canton, alors que les immeubles sont déjà construits. D'autre part, la commune a fait opposition lors de la mise à l'enquête de l'école, car il était inimaginable de tolérer des colonnes de voitures qui viennent déposer des enfants. Cette opposition a permis de discuter avec les dirigeants de l'école et des solutions sont en passe d'être trouvées. En principe, il n'y aura plus de voitures privées sur cette parcelle, venant par le chemin de Terre Bonne.

M. le Municipal informe le Conseil que les petits cendriers de poche mis à disposition des Conseillers, font partie de la nouvelle campagne de sensibilisation concernant les déchets, dont le littering est une des plaies de la ville. La campagne sera lancée durant le courant de la semaine.

Mme la Municipale Monique BOSS signale qu'une vingtaine de petits plantages de 20 m<sup>2</sup> seront réalisés sur la parcelle N° 1288, au chemin de Bourgogne à côté de l'immeuble récemment construit, ainsi qu'une zone de rencontre et un compost. Les futurs cultivateurs vont être mis à contribution pour l'ensemble des travaux de la terre, l'aménagement des cheminements et la réalisation de la place commune. La régie Foncia, quant à elle, financera diverses fournitures et l'installation de l'eau. Les jardins seront attribués prioritairement aux locataires de l'immeuble, mais pourront aussi être mis à disposition des gens du quartier. Une fois ces plantages réalisés, une charte de durabilité du potager urbain sera établie. Cette réalisation est un projet pilote, mais la Municipalité espère qu'il serve d'exemple à d'autres régies ou coopératives d'habitation.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY revient sur la remarque de Mme Christine VUAGNIAUX qui se plaignait du prix des cartes journalières CFF. Elle souligne qu'il convient en premier lieu de noter que la différence entre le prix d'achat et le prix de vente, n'est pas un bénéfice, mais une marge et qu'il convient de tenir compte des charges liées à cette prestation (salaires, programme informatique, locaux, etc..). Si l'on tient compte de tous ces éléments, la prestation est largement déficitaire. Il est vrai qu'en anticipant la hausse et

achetant des cartes supplémentaires avant celle-ci, la marge est particulièrement importante en 2010 et 2011. Elle confirme par contre l'attractivité de ces cartes, surtout le week-end, et cette nouvelle tarification est en parfaite adéquation avec la théorie de l'offre et la demande. La commune de Gland a par ailleurs des prix comparables (Frs 44.- et 49.-).

M. le Municipal Claude ULDRY en tant que Vice-Syndic, informe le Conseil que la Municipalité a décidé, après un tour de table, qu'il n'y aurait qu'une seule liste déposée le lendemain pour l'élection à la syndication, la liste Développement Raisonnable.

## **25. Divers et propositions individuelles**

M. Grégory DURAND informe le Conseil que la COGES a dû traiter, depuis janvier 2011, 32 préavis bouclés dont le château et l'école de Marens. Elle a dû également traiter des crédits complémentaires dont encore un nouveau ce soir. La COGES est en train de visiter 6 services et elle doit encore analyser le rapport général dans le cadre de son travail. Or, à ce jour, la commission n'a reçu que 11 chapitres sur 18. La COGES déplore le retard qui survient dans la remise des rapports et la pression qui va inévitablement s'installer sur les commissaires déjà fortement chargés. Ainsi, la COGES va faire son possible pour rendre un rapport de qualité et faire un travail correct dans les temps donnés.

M. Jacques HANHART interpelle Mme la Municipale Monique BOSS au sujet des alpages. Il signale que dans le pâturage du Rosset des tuyaux sont posés à même le sol, ce qui signifie qu'ils seront rapidement détruits avec le passage du bétail et les intempéries. Rien n'a été fixé, ils sont juste déroulés sur le sol. D'autre part, il remercie M. Wahlen pour le dépôt de son interpellation pour la révision du règlement. Il souligne que si les plantages étaient pris directement en compte dans la préparation des plans de quartier, cela poserait beaucoup moins de problèmes.

M. Maurice GAY revient sur son intervention lors du dépôt du budget au sujet de l'augmentation des taxes d'amarrage. La Municipalité avait justifié cette augmentation par le fait qu'il était préférable de verser un peu plus dans le fonds pour l'amélioration du port. Cet hiver, plusieurs locataires ont rencontré des problèmes de déprédations et vandalisme sur leur bateau. Des individus squattent les bateaux en cassant les portes et le matériel. Il semble que la police connaisse les responsables. Certains d'entre eux ont été arrêtés, conduits à Morges pour être entendus, puis relâchés. Il demande à la Municipalité d'étudier rapidement une solution physique afin d'empêcher les personnes non autorisées à accéder aux embarcations. De plus, en attendant cette solution, la police devrait effectuer une surveillance accrue du port. La Municipalité a demandé un effort financier aux navigateurs. A elle maintenant de remplir sa part du contrat et sécuriser le port.

M. Braulio MORA remercie la Municipalité d'avoir été de l'avant avec les travaux au sentier du Rocher, mais seule une partie du revêtement a été refaite. Il souhaite savoir quand aura lieu la suite des travaux. De plus, il souhaite savoir pourquoi une voiture de police immatriculée en Argovie circule à Nyon.

M. Philippe GUILLOD demande si une campagne de prévention aura lieu sur les effets de la fumée active et passive sur la santé des citoyens.

M. Bernhard WILLI signale qu'il a déménagé et indiqué son changement d'adresse dans les temps au contrôle des habitants. Malgré cela, deux mois après, il reçoit toujours du courrier à son ancienne adresse de la part des SI, de TRN, du service des travaux, des finances et du service des bâtiments. Il demande s'il n'y a pas de liaison entre ces services et le contrôle des habitants, alors qu'il lui semble qu'un crédit pour un programme informatique avait été voté.

Mme Christine VUAGNIAUX répète que les chiffres prouvent que les cartes CFF sont vraiment trop chères le week-end, car il reste 33 sur 40 billets pour Pâques. D'autre part, concernant la démonstration du vote électronique, elle déplore que la commission n'ait pas été convoquée après l'achat, afin de mettre au point la programmation et décider de quoi le

Conseil avait besoin. La démonstration prouve que ce produit ne convient pas et a besoin de plusieurs adaptations. Elle espère que la commission sera rapidement convoquée.

Suite à son intervention au mois de février, M. Anthony LAMBE a écrit à la direction de Manor au sujet du passage du bâtiment de l'Union ainsi qu'aux responsables de la coopérative de l'Union. Dans cette lettre, il a suggéré un nettoyage des surfaces et le placement de quelques bacs à plantes. Il estime que pour surmonter ces problèmes d'incivilités, il faut un dialogue public-privé. D'autre part, certains nouveaux immeubles se prêtent assez facilement à la végétalisation de leurs toits ou comme l'immeuble à la route de Divonne, avec ses rideaux de lierre. Il remarque une sensibilité croissante envers la nature urbaine, mais regrette par contre que la ville n'en fasse pas de même avec le grillage à l'entrée de la gare du Nyon-St-Cergue, une végétalisation permettrait de l'adoucir.

M. Jacky COLOMB rappelle à Mme la Municipale Monique BOSS qu'elle avait promis des plantages à la route de Divonne sur une parcelle qui, aujourd'hui, est préparée pour recevoir un éco-point provisoire. Il reste toutefois une petite parcelle qui pourrait déjà être utilisée. D'autre part, depuis quelques temps, la rue de la Combe est fermée pour cause de chantier. Certains habitants de cette rue trouvent cela fantastique. Il demande de fermer définitivement cette rue à la circulation qui génère un trafic parasite sur la place St-Martin. Enfin, il a lu dans la presse que l'entreprise Hublot va investir Frs 20 millions dans un nouveau site ou bâtiment et il désire savoir si la commune a l'intention de vendre du terrain.

A 22h. 35, M. le Président lève la séance.

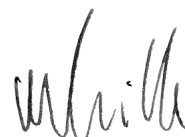
#### CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La secrétaire :



Frédéric Tschuy



Nathalie Vuille

Annexes : Liste des commissions  
Interpellation de M. Yves Froidevaux